Vos questions fréquentes (concernant la DRM)

Thèmes	Questions	Réponses
	Dois-je déclarer mes raisins et moûts	Non. Sur la DRM ne figurent que les vins et alcools soumis à taxation.
	dans ma DRM ?	Les raisins et moûts sont déclarés aux douanes via le SV12 pour les négociants
Mes questions concernent mes PRODUITS		vinificateurs ou via la déclaration de récolte pour les producteurs.
	Dois-je déclarer mes jus de raisins dans	Non. Sur la DRM ne figurent que les vins et alcools soumis à taxation.
	ma DRM ?	De manière facultative, vous pouvez mentionner le volume des jus de raisins dans
		l'onglet "4. Annexes", dans la partie "Statistiques européennes".
	Comment dois-je déclarer mes lies et	Dans l'onglet "1.Produits", vous cochez "Lies, Bourbes et vins à éliminer" dans le
	bourbes ?	tableau dénommé "Autres" et vous cliquez sur "Suivant".
		Puis, dans l'onglet "2.Mouvements", vous renseignez le volume total de vos "Lies,
		Bourbes et vins à éliminer" dans la ligne "Production".
		Il n'est pas nécessaire de détailler sur la DRM les lies et bourbes par produit.
l ä	Je veux conserver du volume en VCI.	Dans l'onglet "1.Produits", vous créez le produit en cliquant sur le bouton "Ajouter
l ce	Comment le déclarer sur ma DRM ?	un produit" dans le tableau dédié aux AOP. Dans la petite fenêtre qui s'affiche,
<u>5</u>		vous tapez "VCI" ou le nom de l'appellation concernée par le VCI et vous
Suc		sélectionnez le produit VCI correspondant.
stic		Puis, dans l'onglet "2.Mouvements", vous renseignez le volume de votre VCI
ant		figurant en colonne dans la ligne "Production".
es c	Je ne vois pas tous mes produits dans	Vous retournez dans l'onglet "1.Produits".
Σ	l'onglet "2.Mouvements" de la	Vous cochez le produit s'il existe déjà ou bien vous le créez en cliquant sur le
	déclaration. Comment les retrouver ?	bouton "Ajouter un produit".
	J'ai fait une erreur dans le libellé du produit que je viens de créer dans	Vous ne pouvez pas supprimer de colonne. Si celle-ci n'est pas remplie, elle disparaitra automatiquement le mois prochain. Elle ne sera pas non plus
	l'onglet "1. Produits". Comment	communiquée aux douanes avec la DRM en cours.
	supprimer la colonne produit erronée ?	confindinquee aux dodanes avec la Drivi en codis.
		La DRM du mois d'août marque le début de la campagne viticole.
	ce normal ?	Les stocks de début août sont à renseigner , en conformité avec votre déclaration de stocks. Ils seront ensuite automatiquement calculés jusqu'à la fin juillet.
		de stocks. Ils seront ensuite automatiquement calcules jusqu'à la lin juniet.
	Où et quand dois-je renseigner ma	Idéalement sur la DRM de décembre .
(3)	récolte ?	Dans l'onglet "2.Mouvements", vous mentionnez le volume de vin correspondant
MES		à la ligne 14 ou 15 de votre déclaration de récolte dans la ligne "Production". Il
		s'agit du volume revendiqué auprès de votre ODG.
VO t de	Comment dois-je déclarer ma liqueur de	Dans l'onglet "2.Mouvements", vous précisez le volume de liqueur de tirage utilisé
es 's e'	tirage ?	dans la ligne "Manipulations" en entrées.
t m rée	Je souhaite utiliser mon VCI cette année.	Dans l'onglet "2.Mouvements", dans la colonne du produit VCI, vous précisez le
ent	Comment le déclarer sur ma DRM ?	volume que vous souhaitez utiliser dans la ligne "Revendication de VCI" en sorties.
err d'		Puis, vous renseignez ce même volume dans la colonne de l'appellation concernée
onc		dans la ligne "Provenant VCI" en entrées.
ls c	J'ai vendu du vin au négoce et je ne	Il est possible que :
tior	retrouve pas mon contrat dans la DRM.	- le contrat ne soit pas signé par toutes les parties (et vous n'avez pas de numéro
Mes questions concernent mes VOLUMES (stocks, mouvements d'entrées et de sorties)	Comment le retrouver ?	d'enregistrement),
s qu ks,		- le contrat n'existe pas ,
Meg		- l' intitulé du produit soit différent de celui figurant dans votre DRM.
(st		Sinon, contactez InterLoire.
	J'ai vendu au négoce un vin qui n'est pas	Dans l'onglet "2.Mouvements", vous notez le volume enlevé dans la ligne "Vente
	du ressort d'InterLoire (Cheverny, Cour-	Négoce Hors contrat ITL".
	Cheverny, Valençay, Bourgueil,	
	Montlouis, VSIG,). Comment dois-je	
	déclarer cette vente ?	

Th	ièmes	Questions	Réponses
Mes questions	et	Mon syndicat passe en collectif	Contactez InterLoire.
	윤	suspendu. Comment gérer mon compte capsules dans ma DRM ? J'ai fait une erreur dans la centilisation	Nos équipes vous expliqueront la démarche à suivre.
	s C	capsules dans ma DRM ?	
	9 C	J'ai fait une erreur dans la centilisation	Vous ne pouvez pas supprimer de ligne. Si celle-ci n'est pas remplie, elle
	ent	de capsules dans l'onglet "3. CRD" que je	disparaitra automatiquement le mois prochain. Elle ne sera pas non plus
	ern o	viens de créer. Comment supprimer la	communiquée aux douanes avec la DRM en cours.
	בי ש	ligne CRD erronée ?	
	8 -		
Mes questions font référence à des		Je ne parviens pas à valider ma DRM	Des points bloquants, notifiés en rouge dans l'onglet "5. Validation", empêchent
	S	dans vinsvaldeloire.pro. Comment faire ?	de valider votre DRM.
			Vous cliquez sur le lien écrit en noir qui vous renvoie directement dans l'onglet
			concerné par l'erreur et vous la corrigez.
	ē	Je paie des droits de circulation élevés	Il est possible que vous ayez commis une erreur de saisie.
	s.	alors que je n'en ai pas ou peu	Si vous commercialisez du vin auprès d'un négociant, vérifiez que le volume du
	r ré me	habituellement. Que dois-je faire ?	contrat signé soit bien affecté dans la ligne "Contrat InterLoire" et non dans la
	oni Se		ligne "Vrac sans contrat".
	ns font réfé problèmes.		Sinon, contactez InterLoire.
	. <u>5</u>	Je viens de valider ma DRM sur	Contactez InterLoire.
	est	vinsvaldeloire.pro et un message d'erreur	Nos équipes vont résoudre le problème dans les meilleurs délais et vous
	٥	s'affiche. Que dois-je faire ?	informeront de la transmission dans Prodouane pour vous permettre de la valider.
	٦es		(Rappel : le passage par le portail interprofessionnel est obligatoire avant la
	2		validation de la DRM dans Prodouane).
L			

Pour contacter InterLoire pour vos déclarations sur le portail vinsvaldeloire.pro :

- Téléphone au **09.72.58.37.60**
- Mail : m.biziou@vinsvaldeloire.fr (vignobles nantais, d'Anjou-Saumur et du Haut-Poitou) c.boissavy@vinsvaldeloire.fr (vignobles de Touraine et du Centre-Loire).

Nos équipes sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Rédaction par InterLoire, Août 2019